



CONFERENCE

prononcée par

SON EXCELLENCE

M. Félix HOUPHOUET-BOIGNY

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

DE COTE D'IVOIRE

" UNITÉ ET DEVELOPPEMENT "

MONTREAL, LE 25 AOUT 1967



CONFERENCE

prononcée par

SON EXCELLENCE

M. Félix HOUPHOUET-BOIGNY

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

DE COTE D'IVOIRE

" UNITÉ ET DEVELOPPEMENT "

MONTREAL, LE 25 AOUT 1967

Excellences,

Mesdames,

Messieurs,

Voulez-vous, tout d'abord, me permettre d'exprimer aux autorités fédérales, aux autorités de Québec et au Comité d'Organisation de l'Exposition Universelle et Internationale de Montréal, notamment à son éminent Commissaire général, mon ami, M. l'Ambassadeur Pierre Dupuy, mes chaleureux remerciements pour l'aimable invitation qu'ils ont bien voulu m'adresser à prendre la parole devant un auditoire aussi distingué que le vôtre et pour la réception très flatteuse dont j'ai été l'objet. Je voudrais vous dire la joie et le plaisir que j'ai éprouvés en visitant la magnifique exposition que vous avez placée sous le thème de :

« L'HOMME DU XX^e SIECLE »

Pour être très sincère, j'ai souvent eu le sentiment, au cours de ma visite que, si l'Exposition 1967 de Montréal pouvait prétendre au titre de Musée mondial des créations de l'Homme du XX^e siècle, elle pouvait, aussi, à bien des égards, se targuer de nous proposer une vision anticipatrice de la vie de l'Homme du XXI^e siècle.

Toutes ces architectures, toutes ces machines, toutes ces œuvres d'art nous projettent irrésistiblement dans un avenir dont les formes, les idées, les contraintes et les agréments seront, assurément, bien différents de ceux que nous connaissons aujourd'hui.

Parmi les nations les plus avancées, nombreux, peut-être, sont les responsables politiques, les chercheurs, les penseurs et les artistes qui se sentent si proches de cet avenir qu'ils éprouvent le besoin de l'organiser dès maintenant. Et les peuples de ces pays sentent que la transition se fera pour eux sans difficulté majeure, de la vie qu'ils connaissent à celle que leur prépare l'incessante activité créatrice de l'humanité.

*
**

Et pourtant, le monde de demain suscite — dit-on — certaines appréhensions chez les meilleurs esprits du siècle.

Vous comprendrez d'autant plus aisément, j'en suis sûr, Mesdames et Messieurs, les appréhensions, les craintes,... les angoisses même que peuvent éprouver ceux qui ont été appelés à guider des peuples s'éveillant à la vie moderne.

Car, pour nous, les transitions, les changements ont si souvent le caractère de brutales mutations, et touchent en même temps de si nombreux éléments de notre vie individuelle et sociale, que l'on peut redouter à tout instant de voir le chaos s'installer à la place de l'ordre immémorial de la vie ancestrale.

Ne devons-nous pas, dans des délais extrêmement brefs, assimiler la civilisation du XX^e siècle, et en même temps, nous préparer à nous insérer totalement dans un monde qui ne sera bientôt plus celui d'aujourd'hui ?...

L'Histoire a-t-elle jamais lancé pareil défi à des peuples ?...

Certes, les dirigeants ont souvent à faire face à des problèmes redoutables.

Mais jamais, je crois, une évolution aussi rapide n'a été nécessaire ; jamais le franchissement de plusieurs siècles en quelques années ne s'est imposé avec autant d'urgence.

L'aventure s'ouvre devant nous ; mais à l'aventure héroïque des pionniers, à l'aventure exaltante que, durant quatre siècles connût le Canada, par exemple, nous devons substituer l'aventure calculée de l'Homme du XX^e siècle.

Certes, après quelques années d'indépendance, les dirigeants de l'Afrique de l'Ouest pourraient éprouver le sentiment d'avoir, malgré de nombreuses difficultés, fait progresser les pays dont ils ont la charge.

Mais, que l'on regarde en arrière ou que l'on se tourne vers l'avenir, la leçon des expériences passées, les incertitudes et les difficultés du lendemain montrent la grandeur mais aussi l'extrême complexité de l'entreprise que nous voulons conduire à son terme.

En effet, l'étape dans laquelle nous sommes engagés, et qui nous achemine vers ce que certains appellent le « décollage », ne peut être franchie, sans que nos sociétés aient, de façon définitive, amorcé leurs transformations.

Nous devons, donc, provoquer, mais en la contrôlant, la transformation de sociétés primitives, dont les formes sont, à bien des égards, difficilement conciliables avec la Constitution d'Etats et de Nations modernes.

Pourtant, notre action ne doit pas uniquement s'exercer dans le sens de la novation : s'il nous faut insuffler à nos frères le souci et le désir du progrès, n'avons-nous pas, en même temps, le devoir de les prévenir des servitudes qu'il porte en lui ?...

D'autre part, parmi nos vieilles structures, il nous appartient de reconnaître ce qui tient foncièrement à l'âme et à la culture africaines que nous voulons sauvegarder ; nous devons, aussi, entreprendre des modifications et accepter des abandons, lorsque nos cadres de vie se révèlent inadaptés à la société moderne.

Nous devons favoriser une prise de conscience collective de la nécessité d'une remise en cause du passé, sans pour autant introduire chez nous le désordre ou le désarroi.

*
**

Qu'il s'agisse de l'unification progressive de l'Afrique — inséparable de la constitution de structures nationales saines et solides — ou qu'il s'agisse du développement qui, pour être de plus en plus conçu à l'échelle régionale ou continentale, ne doit pas moins s'appuyer sur des économies nationales prospères, la création d'Etats politiquement stables et socialement progressistes, constitue notre premier souci.

Unité et développement passent, donc, à notre sens, par l'unité préalable des nations.

En effet, sans l'armature de l'Etat moderne, sans la force unificatrice d'une administration centralisée, sans le mécanisme complexe de la transmission des décisions et des informations à travers tout le corps social, il n'est pas de conception, il n'est pas de mise en œuvre d'une politique cohérente et continue de développement.

Or, dans l'ancienne Afrique occidentale française, l'action de l'administration coloniale, centralisée à Dakar, s'exerçait, de façon fort inégale d'ailleurs, sur les différents territoires, dont certains étaient sous-administrés. L'indépendance a fait naître des Etats et les jeunes partis politiques africains ont assumé les diffi-

cultés de la prise en main des principaux postes de responsabilité et de direction ; prise en main d'autant plus délicate que, dans le même temps, le rôle des pouvoirs publics se renforçait — en Afrique comme ailleurs — et que certaines fonctions, remplies en d'autres lieux par le secteur économique privé, devaient, chez nous, être assumées par l'Etat, appelé à remédier — parfois, bien malgré lui — à des carences sans doute inhérentes à une situation de moindre développement.

Il nous a donc fallu ordonner la vie de chaque nation nouvelle à partir de sa propre capitale, et équilibrer la vie politique en mettant en place les structures permanentes et les cadres techniques des administrations. Ainsi, le vaste ensemble, qu'un seul centre directeur s'efforçait de contrôler, se trouve maintenant animé par plusieurs capitales, dont émanent les forces d'organisation et de progrès.

Mais cet obstacle — surmonté assez aisément, du reste — n'est ni le seul, ni le plus important de ceux que nous rencontrons sur le plan de la constitution de Nations cohérentes et d'Etats stables.

En effet, notre Histoire moderne paraît devoir se dérouler à l'inverse de celle de beaucoup d'autres nations.

Alors que des siècles de tâtonnement ont été nécessaires pour que la conception de l'Etat se dégage des multiples disciplines et contraintes imposées aux sociétés, l'indépendance à fait naître, brutalement, chez nous, l'idée de l'Etat ; et c'est à partir de cette idée, unanimement ressentie comme une nécessité, que nous devons édifier et animer des structures, qui, en d'autres temps et en d'autres lieux, ont permis l'éclosion, puis la formulation progressive d'une conception de l'intérêt général et de la transcendance de l'Etat par rapport aux intérêts particuliers.

C'est ainsi qu'il nous faut, par exemple, substituer aux anciennes autorités issues de la tradition ou de la religion des autorités tirant leurs pouvoirs des institutions modernes.

Cet effort, en lui-même complexe, comporte le risque permanent de l'instabilité politique. Il y a, en effet, tant d'habitudes à rompre, tant de croyances à adapter, tant de préjugés à combattre, qu'il est nécessaire de surmonter, à tout le moins, des forces d'inertie et une certaine résistance latente. Aussi, une action maladroite, hâtive ou impatiente pourrait déclencher des réactions imprévisibles et compromettre l'évolution souhaitable. A tout moment — et l'actualité africaine en est la malheureuse mais évidente confirmation — la cohésion d'un Etat peut se révéler précaire, les menaces d'éclatement ou de sécession peuvent renaître à l'occasion de divergences d'intérêts ou de conceptions.

La condition du succès de l'édification d'un Etat repose, entre autres, sur la prise en main de cette entreprise par des hommes connaissant profondément les différentes couches de la Nation et bénéficiant de leur confiance. Mais il faut, surtout, que chaque expérience d'organisation d'un Etat national se limite à un ensemble humain, au sein duquel existent, ou pourront naître et se développer, certaines affinités. C'est pourquoi, l'extrême diversité ethnique, socio-économique, linguistique et religieuse de l'Afrique nous incite à nous méfier des tentatives prématurées d'unification grandiose visant à constituer, d'emblée, de grands ensembles territoriaux. La réalité nous presse, au contraire, de rechercher l'unité nationale à des niveaux plus modestes ; niveaux où la puissance des forces d'éclatement peut être, à la longue, compensée puis dominée par le sentiment des intérêts communs ; niveaux où l'action rénovatrice et unificatrice peut être

efficace, parce que les dirigeants demeurent proches de leurs concitoyens, parce qu'ils sont connus de presque tous, et parce qu'ils peuvent faire accepter des nouveautés qui paraîtraient intolérables, si elles étaient proposées par des étrangers, ou par des Africains appartenant à des ethnies lointaines et mal connues.

Aussi, sommes-nous amenés à préférer au stade actuel de notre évolution, des ensembles nationaux de petite ou de moyenne dimension, sans que, pourtant, l'évolution du monde moderne vers la constitution d'ensembles beaucoup plus vastes nous échappe.

C'est pourquoi ce choix — limité dans le temps et imposé par les faits — ne signifie pas que nous renoncions au grand dessein d'unir l'Afrique. Mais nous pensons, toutefois, que cette unité ne pourra qu'être la somme des patries et des unités nationales, dans lesquelles les Africains auront choisi de vivre. L'unité nationale permet de réaliser le désir d'une communauté d'efforts et d'intérêts, d'une communauté de vie. L'unité africaine, elle, permettra de réaliser le rêve d'une nécessaire communauté de destin.

*
**

L'unité nationale exige des efforts multiples dans tous les domaines ; elle n'est, du reste, jamais définitivement acquise, puisque création continue, toujours inachevée et remise en cause, œuvre de chaque peuple à toutes les époques de son existence.

Dans nos pays, des phénomènes qui, ailleurs, ne jouent pas un rôle décisif dans la cohésion nationale, revêtent une importance capitale. C'est ainsi que les partis uniques, en constituant, dès avant l'indépendance, la première forme de structure unifiée et centralisée, sont des instruments indispensables de l'unité. La scolarisation — et l'unification des idées et des

formes de pensée qui en découle — rapproche des hommes, qui, jusqu'ici, ne parlaient pas la même langue et ne partageaient pas les mêmes croyances.

La réforme des régimes successoraux a constitué une autre forme d'unification. La Côte d'Ivoire, en effet, connaissait avant l'indépendance deux régimes successoraux : au Centre, au Centre-Est, au Sud-Est, le régime matriarcal, succession d'oncle à neveu, avec biens indivis, la femme plus libre épousant l'homme de son choix, tandis qu'au Nord, à l'Ouest et au Sud-Ouest, on héritait de père en fils, l'application stricte d'une dot, souvent très élevée, avantageant les personnes âgées au détriment de la jeunesse moins fortunée, la jeune fille n'étant pas libre de choisir son époux. Dans les deux cas, on enregistrait une entrave certaine au développement harmonieux du pays. C'est donc dans un but d'unification et d'un meilleur développement de notre jeune Etat que la loi supprima le régime matriarcal et la dot, établissant sur tout le territoire la monogamie avec le régime communautaire pour tous.

De même, c'est, en partie, pour matérialiser le sentiment d'appartenance à une communauté unifiée que nous avons décidé d'uniformiser, sur tout le territoire de la Côte d'Ivoire, le prix d'achat au producteur du café et du cacao, bases de l'économie ivoirienne actuelle.

Cependant, l'unité nationale doit, en outre, procéder d'une conception globale inspirant une action politique générale à long terme.

Dans ce domaine, les institutions que les dirigeants choisissent et qu'ils proposent aux populations nous paraissent remplir une fonction essentielle.

Dans les nations, où les institutions résultent de l'Histoire, l'homme d'Etat doit, certes, en contrôler attentivement l'évolution, parallèlement à celle de la société.

Il aura même, parfois, à orienter les transformations. Mais, dans sa tâche, les préoccupations novatrices cèdent souvent le pas à la gestion et à la conservation de l'acquis.

Au contraire, dans nos pays, la tâche la plus importante des gouvernants est d'introduire des structures, de promulguer des textes, de créer des organismes, qui devancent le degré d'évolution de la société.

Il serait irréaliste de prétendre créer *ex nihilo* des institutions totalement originales. Pour bâtir des Etats modernes, force est, donc, de se référer aux modèles fournis par les Etats modernes.

Mais, il faut avoir conscience du décalage que l'on provoque, ainsi, nécessairement, entre la réalité sociale et la construction légale.

Le rôle spécifique du dirigeant dans nos pays, est de transformer ce décalage, qui pourrait être une source de traumatismes sociaux et une cause permanente de chaos, en une force de progrès, et, notamment, en un facteur d'unité nationale.

Certains ont présenté les institutions comme des « superstructures » qui procéderaient du dynamisme historique.

Nous pensons qu'elles peuvent, au contraire, introduire une cohésion et un dynamisme nouveaux dans le corps social. L'adoption officielle des structures juridiques modernes, de cadres institutionnels nouveaux fournit à tous l'image de la vie sociale de demain. Elle est une projection tangible des buts à atteindre. L'écart entre la réalité d'aujourd'hui et les actes du législateur indique la direction dans laquelle doit s'engager l'effort de tous.

La relative exigüité du cadre national, l'habitude de la vie en commun et l'existence de puissants centres d'intérêt commun aidant, les institutions doivent, ainsi, être le ferment de la transformation de la nation, et elles peuvent constituer le ciment de l'unité entre des groupes humains, qui auront accepté de les avoir en commun.

Le rôle des dirigeants et des responsables politiques est, alors, en premier lieu, de faciliter l'acceptation de ces règles modernes de vie, par une action inlassable d'information et d'explication.

Il est, surtout, de concevoir une véritable stratégie politique de l'activation des mutations sociales. L'essentiel est, en effet, de donner aux institutions adoptées une force d'attraction suffisante pour leur permettre d'amorcer l'évolution dans le sens souhaité, celui du progrès et de l'unité. C'est dire, que nous entendons faire appel beaucoup plus à la persuasion qu'à la contrainte.

Certes, il n'est pas exclu que les institutions définitives ne diffèrent pas de celles que l'on aura prétendu adopter, à l'origine. Mais, il nous suffit qu'elles conservent leurs caractères modernes, tout en s'adaptant aux spécificités de l'âme africaine et aux conditions du lieu et du moment.

La Côte d'Ivoire donne un exemple modeste de ce genre de stratégie politique. Certes, il serait aisé de trouver, ailleurs, des illustrations plus convaincantes de ces expériences institutionnelles. Si je m'autorise à puiser mes exemples dans mon pays, c'est, surtout, parce que je les connais bien ; et j'espère, Mesdames et Messieurs, que vous voudrez bien m'en excuser. Il ne m'est pas possible, bien entendu, d'exposer toutes les formes que revêt notre action. Néanmoins, je voudrais tenter

de montrer comment, dans quelques domaines particuliers, nous nous efforçons d'introduire des structures modernes et d'en faire des facteurs de l'unité nationale.

*
**

Les trois domaines que j'ai choisis, sont celui du droit privé et de l'organisation judiciaire, celui des institutions fiscales, et, enfin, celui de la programmation économique.

L'unité de la justice et du statut juridique des personnes représente l'une des plate-formes sur lesquelles naît cette conscience d'appartenir à une communauté humaine, dont les historiens et philosophes français du XIX^e siècle ont fait le critère privilégié de la nation.

Ici, au Canada — et spécialement dans ce Québec qui vécut la moitié de son Histoire moderne à l'heure française — on ne sera pas surpris d'apprendre que l'organisation judiciaire française avait été étendue à l'Afrique, pendant l'époque coloniale. Cependant, la justice dite « indigène » fut conservée, et elle avait compétence pour appliquer le Droit coutumier. Cette dualité apparaissait jusqu'au sommet de la hiérarchie : la justice de Droit français relevait en dernier ressort de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat français, tandis que la justice de Droit local relevait d'une Chambre d'Annulation, dont le ressort couvrait toute l'Afrique Occidentale Française.

Nous avons entrepris un double effort d'unification : chaque pays s'est donné un système judiciaire, dont les instances suprêmes siègent dans sa propre capitale : le détachement par rapport à Paris et à Dakar est, ainsi, consommé.

D'autre part, nous avons adopté un Droit des personnes proche du Droit français. Ce Droit est destiné à rester seul en vigueur, c'est-à-dire qu'il doit se substituer, progressivement, aux coutumes et aux règles traditionnelles.

En Côte d'Ivoire, une Cour Suprême a été instituée, qui cumule les attributions d'une Cour de Cassation, d'un Conseil d'Etat, d'une Cour des Comptes et d'un Conseil Constitutionnel. La Cour Suprême couronne une hiérarchie de juridictions de Droit moderne, qui se substitue aux anciens tribunaux de Droit coutumier et dont la mission est de faire entrer dans les mœurs le Droit nouveau.

Notre jurisprudence surprend quelques fois, paraît-il, certains juristes ombrageux : c'est que l'on n'efface pas d'une seule décision judiciaire des siècles de tradition. On progresse plutôt dans cette voie, en utilisant une gamme d'incitations, puis de pressions, la contrainte ne constituant qu'un ultime recours.

Ainsi, nous avons, en Droit, aboli la polygamie et l'institution de la dot.

Pouvons-nous, pour autant, considérer immédiatement comme délinquants tous les polygames et les traiter comme tels ?...

Pourrions-nous nous opposer efficacement au paiement de la dot qui, vous ne l'ignorez pas, a, en Afrique, une signification particulière ?...

Il demeure que les règles nouvelles exercent par leur seule existence une puissante attraction vers la monogamie : le second mariage est, désormais, sans valeur juridique. Le mari n'a aucun recours contre la seconde épouse qui déserte le foyer, et, en Afrique, les maris ont comme partout ailleurs, l'instinct de possession exclusive et le souci de la dignité masculine...

A cela s'ajoute, l'influence exercée par les femmes elles-mêmes, qui trouvent dans ces dispositions une possibilité de promotion et d'émancipation. Par ailleurs, parmi les jeunes générations touchées par l'instruction, les garçons et les filles acceptent aisément ces mariages.

Mais, la pression morale n'est pas seule à se faire sentir, et la sanction financière est implicitement la conséquence de la méconnaissance des textes ayant force de loi.

La dot n'existant plus, les autorités coutumières n'ont plus le pouvoir de rendre des sentences. Il n'est plus possible d'obtenir légalement la restitution de la dot, en cas de répudiation de l'épouse ou de dissolution du mariage. Lorsqu'il apparaîtra que celui qui paie la dot la perd inéluctablement, quelle que soit la destinée de son mariage, l'institution traditionnelle, privée de son support juridique, tombera, progressivement, en désuétude.

Nous pensons que ce processus sera rapide, et nous doutons qu'un usage systématique de la sanction pénale puisse accélérer cette évolution.

Il faut, cependant, conserver la contrainte en *ultima ratio* pour intervenir dans des cas limites et pour l'utiliser, lorsque les contrevenants, devenus plus rares qu'aujourd'hui, feront vraiment figure de délinquants aux yeux de la grande majorité de leurs concitoyens.

*
**

Notre attitude, au plan de la fiscalité, illustre également notre volonté de faire du progrès, tout à la fois le moteur et l'effet de l'unité nationale.

Pour différentes raisons, nos sociétés traditionnelles ne connaissent pas de profondes différences entre les fortunes et les positions des individus. La proximité sociale des hommes et l'absence de classes

privilégiées ont facilité la formation des partis uniques, car le parti, en Afrique, sert moins à exprimer des intérêts particuliers qu'à traduire l'aspiration de tous vers le progrès.

Or, dans une première phase et en dépit de l'amélioration du niveau de vie de la collectivité, la croissance économique apporte avec elle une accentuation des inégalités. Lorsque de jeunes économies croissent à un rythme rapide, un groupe restreint devient le moteur du progrès et en recueille de très larges avantages. S'il est souhaitable — et, de toute évidence, nécessaire — que de telles catégories dynamiques apparaissent chez nous, il nous paraît peu souhaitable de laisser se former des groupes, ou des classes sociales, qui pourraient cristalliser à leur profit, de manière définitive, un état de choses transitoire.

S'il est naturel que ceux qui organisent et soutiennent le progrès du pays en soient les premiers bénéficiaires, il serait regrettable, en revanche, que certains puissent se trouver, demain, dans une position trop privilégiée du seul fait de la carence des lois.

C'est pour cette raison que nous avons adopté d'emblée un système fiscal qui ne correspond pas, en apparence, aux structures de notre économie présente. Nous avons retenu, en effet, l'impôt progressif sur le revenu des personnes physiques, alors que le nombre des revenus personnels passibles d'une déclaration contrôlée est encore faible. Nous avons adopté l'impôt sur les sociétés, et la taxe sur la valeur ajoutée, bien que le nombre des sociétés soit réduit et que les échanges sur le marché intérieur ne représentent qu'un volume réduit.

Cependant, l'essentiel des recettes publiques est produit, actuellement encore, par les importations, ainsi que par des impôts indirects spécifiques.

Mais, au fur et à mesure que la croissance économique transformera notre économie, au fur et à mesure que se développera un salariat contrôlable, que des sociétés se créeront, que d'importants revenus commerciaux se formeront, que les échanges s'intensifieront sur un marché intérieur intégré, les impôts modernes mis en place depuis longtemps verront leur rendement augmenter insensiblement.

Les nouvelles catégories socio-professionnelles y seront soumises tout naturellement.

Nous ferons, alors, l'économie d'une réforme fiscale consistant à introduire brutalement ces impôts dans un système ne comportant que des taxes indirectes ou des droits de porte. Nous n'aurons pas à surmonter la résistance des groupes privilégiés dont un système fiscal archaïque aurait favorisé la création.

Nous disposerons d'un appareil fiscal capable, tout à la fois, de faire progresser les recettes publiques en harmonie avec la croissance de l'ensemble, et de nous éviter les problèmes soulevés par les tensions très graves nées d'un changement radical dans la fiscalité d'un pays.

Nous aurons, en anticipant largement sur l'évolution et sur la croissance de notre économie, préservé un facteur précieux d'unité et permis à une nation — par ailleurs, en pleine mutation — de conserver sa cohésion traditionnelle et organique, ce qui lui vaudra peut-être — c'est notre espoir — d'éviter qu'apparaissent trop d'écarts entre ces classes sociales, dont les affrontements ont, pendant un siècle, constitué la trame de l'Histoire de beaucoup de nations industrielles.

*
**

En matière économique, nous avons opté pour l'économie libérale et nous entendons en respecter les principes.

Nous pensons, cependant, qu'il est nécessaire de définir les points d'application de nos efforts, et de concentrer nos moyens en vue d'atteindre des objectifs définis. Une programmation systématique nous a paru difficilement réalisable, dans l'immédiat, et de toutes manières, peu souhaitable dans la mesure où elle nous semble brider les initiatives des uns et des autres, et où elle s'apparente à des idéologies, qui nous sont étrangères et qui sont loin, d'ailleurs, d'avoir administré, aux niveaux des faits et des personnes, la preuve de leur efficacité et de leur compatibilité avec nos choix idéologiques ou moraux.

Nous nous sommes donc contentés de définir des « perspectives décennales » jusqu'en 1970. Nous avons, également, créé un Organisme du Plan, qui a rang aujourd'hui de Ministère, et qui a réalisé nombre d'études indispensables.

Nous serons, bientôt, en mesure de donner à nos « perspectives » un contenu plus précis, et une force d'attraction réelle. Déjà, des commissions spécialisées vont être placées auprès des divers Ministères en vue d'engager l'ensemble du secteur public dans l'œuvre de développement, tandis que des commissions régionales seront ensuite instituées, associant les représentants des populations et ceux du Gouvernement.

Ainsi, sans remettre aucunement en cause le libéralisme économique, le plan à caractère indicatif et incitatif, que nous venons d'élaborer, servira de vecteur à l'unité de la Nation. En associant organiquement toutes les régions, l'ensemble du secteur public et l'Administration à la réalisation des objectifs poursuivis par l'économie privée, il fait du développement le produit de la collaboration de tous.

Le plan offre, enfin, à chacun, l'image de l'avenir qu'on lui propose, il est une projection particulièrement

attrayante, puisqu'il donne la mesure du niveau de vie de demain. Il constitue, à ce titre, un prototype de l'institution génératrice de dynamisme et d'unité.

*
**

Cependant, si l'harmonisation et la concentration des moyens de l'Etat constituent, elles aussi, des moyens de l'unité, elles en font apparaître également les limites et mettent en lumière la fréquente incompatibilité entre les cadres nationaux nécessairement restreints et les exigences du développement, qui vont dans le sens d'un dépassement des frontières politiques.

Dès maintenant, nous prenons conscience du dilemme auquel nous devons faire face.

En effet, ces dimensions territoriales réduites, que la contrainte politique nous impose, ne pourront satisfaire bien longtemps les nécessités du développement économique. Or, nous plaçons le progrès de nos peuples vers le bien-être au premier plan de nos préoccupations. Nous cherchons, dès maintenant, à constituer, en même temps que nos Etats nationaux, des économies nationales qui intègrent dans des marchés de quelques millions de consommateurs, les économies fermées et stationnaires du village et de la tribu. Tant que nous en sommes à transformer une telle économie primitive en une économie nationale à base rurale, l'évolution peut se faire dans le cadre des nations constituées voici quelques années.

Mais il est clair pour tout le monde que, dès l'amorce de la période d'industrialisation, nos petites nations aux populations peu nombreuses ne sont plus à la dimension des investissements nécessaires. Pris séparément, très rares sont les pays africains capables de financer la création d'un potentiel industriel complexe ; les marchés se définissant non en besoins mais

en moyens, combien d'Etats africains sont susceptibles d'absorber, séparément, l'énorme flot de produits que la productivité de l'industrie moderne permet d'obtenir d'une usine de quelque importance ?...

Seule la totalité des populations d'une grande région comme l'Ouest-Africain est apte à constituer un marché à la dimension de la technique et de l'économie d'aujourd'hui. Avec une centaine de millions d'habitants, l'Afrique occidentale pourrait être, demain, une des quatre ou cinq régions d'Afrique représentant une entité économique viable. Aux côtés du Maghreb, de l'Afrique orientale et de l'Afrique centrale, par exemple, voilà une zone potentielle, où le développement, et notamment l'industrialisation, peuvent susciter des espérances sérieuses.

Ainsi, ce n'est pas un des moindres paradoxes de notre situation présente, que l'extrême difficulté de ce choix essentiel :

— Les impératifs de la sagesse politique nous incitent à désirer la formation de nations de dimensions modestes ;

— Tandis que les contraintes économiques nous conduisent à rechercher des solutions à nos problèmes dans ce que l'on appelle « l'économie de grand espace ».

En fait, entre les deux, on ne peut choisir : il faut assumer le risque de progresser sur la voie étroite du compromis entre la grande et la petite dimension. Il faut accepter les faits, modifier patiemment les données d'un problème pratiquement insoluble dans sa forme actuelle, affermir résolument et rapidement les bases nationales et, en même temps, ménager les chances du développement, les chances des unités régionales et continentales ; il nous faut, donc, écrire une partition que nous interpréterons ultérieurement.

Confrontés à de tels dilemmes, il appartient aujourd'hui aux jeunes Etats africains de comprendre que s'ils peuvent trouver dans les expériences du passé ou des autres peuples, d'irremplaçables sources d'inspiration et de méditation, ils doivent absolument découvrir des voies proprement africaines.

L'innovation, dont Joseph Schumpeter faisait la source de tout progrès économique, ne peut se confiner aux procédés des techniques de production, nous devons l'étendre à tous les domaines de notre destin.

Ce qui a été construit jusqu'à maintenant constitue un acquis dont nous pouvons être fiers. Mais, si nous considérons nos méthodes comme définitives, si nous ne cherchions pas inlassablement à créer et à innover, nous assumerions de graves responsabilités. Les choix, qui seront faits durant les prochaines années, seront, en effet, lourds de conséquences, et auront, peut-être même, une portée irréversible.

Il paraît aussi irréaliste de se laisser aller à la nostalgie des grands ensembles coloniaux, que de se griser avec les mirages de doctrines prophétiques proposant des schémas de sociétés idéales.

C'est sur une recherche patiente de formules pragmatiques que nous voulons édifier notre action politique et économique.

Déjà, quelques lignes directrices peuvent être dégagées, qui sans prétendre constituer une doctrine définitive, guident nos efforts vers la création d'une communauté de destin des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Aussi, après vous avoir entretenu de ce que nous avons entrepris pour fonder nos unités nationales sur des bases solides, aimerais-je évoquer, brièvement, les tentatives faites en vue de dégager une voie vers l'unité régionale et vers l'unité africaine.

En concevant ces deux catégories d'actions comme complémentaires, nous pensons parvenir à surmonter la contradiction dramatique, dont je parlais tout à l'heure, entre la réalité politique et les nécessités économiques.

Nous pensons, ainsi, rassembler progressivement les facteurs les plus favorables à notre développement.

*
**

Si, comme nous venons de le voir, le maintien des frontières est, temporairement, nécessaire à la formation de groupes structurés et organisés, ces frontières ne semblent pas appelées à créer des barrières durables entre les peuples, ni à faire naître des divergences profondes entre eux. Cette constatation encourageante s'explique, notamment, par la date relativement récente à laquelle furent tracées ces frontières et par la hâte qui présida, généralement, à leur délimitation.

De toutes manières, il n'y a guère en Afrique de l'Ouest, que deux sources d'inspiration aux systèmes institutionnels adoptés. Si, dès maintenant, on veut bien prendre garde à ne pas laisser s'éloigner les uns des autres les pays d'inspiration française et les pays d'inspiration anglaise, on peut espérer que l'aboutissement de nos efforts se traduira par une certaine similitude d'institutions, et finalement, par un rapprochement. Le désir de tous, la pression de plus en plus vive de la nécessité, et les lentes transformations que font subir à deux systèmes distincts une même terre et une civilisation largement commune, ne vont-ils pas dans ce sens ?...

Cette convergence, spontanée ou provoquée, paraît éminemment souhaitable. Car les nations africaines ne peuvent durablement concevoir leur développement en dehors d'une communauté de destin que l'on désire-rait continentale, mais que l'on peut, dès maintenant, s'attacher à promouvoir au plan régional.

Repousser cette perspective, ce serait méconnaître les contraintes les plus apparentes du développement économique.

Ce serait méconnaître, également, un des courants les plus puissants de notre époque, celui de la régionalisation du monde. Le Marché Commun Européen est, déjà, parvenu à un stade d'évolution très avancé : l'association latino américaine de libre échange, le Marché Commun d'Amérique centrale, les tentatives d'organisation commerciale du Sud-Est asiatique lui font écho.

Moins que quiconque, l'Afrique ne peut rester en dehors de ce mouvement, car dans le monde de géants qui sera celui de demain, les unités de dimension économique négligeable seront aussi des entités politiques négligeables. Les premiers pas ont été faits : l'Union Douanière Centrafricaine, la création, récemment décidée à Accra, d'un Marché Commun de l'Afrique de l'Ouest, l'Union Douanière des Etats de l'Afrique de l'Ouest en témoignent. Nous devons aller plus loin, si nous voulons trouver la voie d'un progrès économique réel.

Objectera-t-on qu'en Afrique de l'Ouest, les langues s'opposent aux contacts humains et au dépassement des frontières?... Il est vrai que nous parlons deux langues distinctes. Certes, nous savons — et comment le saurions-nous mieux que sur les rives du Saint-Laurent?... — nous savons, dis-je, à quel point l'appartenance, à ce que le Président Senghor appelle « la francophonie » éveille des affinités avec des peuples disséminés en différentes parties du globe. Mais nous savons, également, que si d'autres Africains sont anglophones, ils sont nos voisins et que nous devons, aussi, nous rapprocher d'eux : parce qu'ils sont nos voisins et parce que la voie de notre propre développement passe nécessairement par eux.

Un personnage éminent de la Communauté Economique Européenne disait un jour que l'Européen de demain serait nécessairement polyglotte. Nous croyons que l'Africain devra lui aussi parler au moins deux langues véhiculaires. Les programmes d'enseignement devront, donc, être adaptés, les échanges d'étudiants organisés sur une grande échelle. Déjà, des Nigériens anglophones, des Ghanéens, viennent à l'Université d'Abidjan ; il faut faciliter le développement du bilinguisme : il ne résoud pas tout ; il lui arrive même de soulever certaines difficultés, qui trouveront, d'ailleurs, le moment venu, une solution appropriée ; ce n'est pas une panacée ; ni un obstacle déterminant ; mais, au contraire, un atout de taille, à condition de savoir en jouer.

Ceci étant, quelles voies et quels moyens pouvons-nous raisonnablement songer à emprunter, dans un avenir plus ou moins proche, pour donner au développement de nos pays des fondements moins restreints, donc moins précaires ?...

J'évoquais, tantôt, les perspectives que paraissait offrir de temps à autre, la création d'un Marché Commun de l'Afrique de l'Ouest et qui, récemment, se sont traduites en espérances plus précises. Cette approche peut être enregistrée avec satisfaction, à condition qu'une comparaison trop facile avec le « Marché Commun » Européen ne soit pas d'emblée établie ; à condition que l'on prenne conscience de l'énorme écart séparant l'évolution économique de l'Europe de celle de l'Afrique, et que, par conséquent, on admette que les résultats d'ici ne peuvent être ce qu'ils sont là ; à condition donc, qu'il soit clairement établi que dans des économies peu évoluées, la libération des échanges ne saurait constituer qu'une solution partielle d'un problème, qui se réduit plus à la nécessité de créer des centres de développement qu'à l'accroissement des

échanges entre des pôles économiques existants. Aussi, pour ne pas courir à des désillusions pénibles, est-il souhaitable d'apprécier les limites de l'augmentation des échanges, entre des pays dont les principales productions sont pour le moins complémentaires.

D'ailleurs, la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement s'est bien gardée de réduire à l'intégration pure et simple le vaste problème du développement des échanges et de la coopération économique entre pays en voie de développement.

S'il est indéniable que nous devons concevoir notre développement en communauté avec les autres nations de l'Afrique de l'Ouest, nous pensons que nous devons dégager notre conception d'une connaissance approfondie des problèmes réels, et d'une approche progressive accomplie au sein d'organismes précurseurs d'une future communauté institutionnalisée.

Utiliser de manière rationnelle nos possibilités réduites d'investissement constitue pour nous un premier impératif.

Dans les limites étroites de nos nations, rares sont, par exemple, les investissements industriels importants, qui peuvent être véritablement rentables. Dès que nous atteindrons la phase du « décollage » et que nous voudrons multiplier les activités industrielles, nous nous heurterons, chaque jour davantage, à ces limites.

Notre souci majeur doit donc être la recherche de l'optimum de rentabilité des investissements dans un cadre régional englobant plusieurs nations. Des résultats appréciables peuvent, à notre sens, être obtenus sans recourir à une planification internationale lourde et complexe. Nous pensons, en effet, que dans une première étape, il se révélera possible de concentrer nos efforts sur quelques investissements de grande importance et qu'ainsi se créera entre nations la com-

plémentarité, qui, aujourd'hui, n'est encore recherchée que de façon trop incomplète, et que, pourtant, l'évolution du monde contemporain nous impose.

L'Afrique étant appelée à tirer, pour longtemps encore, l'essentiel de ses ressources de son agriculture, une concertation entre Etats devrait également intervenir au niveau des programmes agricoles, de manière, notamment, à définir les vocations naturelles de certains pays à telle ou telle production, à adopter une position commune vis-à-vis du problème de plus en plus angoissant de la dégradation des termes de l'échange, et, aussi, pour lier intimement — comme ils le furent à la fin du XVIII^e siècle dans l'Europe océane — les développements agricole et industriel, que ce soit sous l'angle de l'élargissement des marchés intérieurs, sous celui de la valorisation maximale des produits nationaux ou, pour compenser l'effet inflationniste des investissements, par une productivité agricole accrue.

Par ailleurs, les grands travaux publics d'infrastructure devront également faire l'objet d'une coordination : la création de réseaux continentaux de communication et de transports apparaît comme une des conditions fondamentales de l'intensification des échanges.

En effet, bien que l'ouverture d'un marché régional unifié favorise la rentabilité des investissements, il est, en outre, nécessaire que les produits des industries spécialisées de chaque pays puissent librement circuler dans la région. Il peut, de même, s'avérer indispensable d'adopter, au moins temporairement, une protection communautaire pour faciliter le démarrage de certaines activités.

Il est un autre domaine où nous possédons une base sérieuse d'unification : c'est celui de la monnaie. L'Union Monétaire Ouest-Africaine, animée par une

Banque centrale unique, conduit les Etats membres à observer la même discipline monétaire. L'unité de la monnaie facilite les échanges qui ne sont pas perturbés par des divergences de politiques monétaires, ni par des fluctuations de taux de change. Aussi, dans un rapport présenté à la Commission des Nations Unies pour l'Afrique, le professeur Triffin exprimait-il, récemment, le souhait qu'une Charte de coopération monétaire et un Conseil monétaire africain fussent envisagés.

Nous pensons que des efforts doivent être tentés pour le rapprochement des pays qui appartiennent à des zones monétaires différentes. Au moment où les perspectives d'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun Européen semblent se préciser, ne serait-il pas bon que les pays africains de la zone franc et de la zone sterling envisagent à leur tour l'éventualité d'un rapprochement ?...

Dans le monde actuel, seule une assise monétaire stable et puissante permet d'accéder au marché mondial des capitaux. Même dans le cadre d'une proposition comme celle de M. Horowitz, ce sont, parmi les pays sous-développés, ceux qui présenteront les meilleures garanties de solvabilité qui obtiendront le plus facilement des prêts à long terme. C'est pourquoi, par delà les systèmes de compensation de paiements, nous pensons que l'Union monétaire devrait aboutir à la création d'organismes bancaires internationaux capables d'inspirer confiance aux capitaux mondiaux et susceptibles de mettre ces capitaux au service d'une politique cohérente d'investissements.

*
**

Un observateur hâtif de l'évolution de l'Afrique, et spécialement de l'Afrique occidentale, pourrait être tenté, j'en conviens, d'établir un parallèle facile entre

le morcellement récent des empires coloniaux et la modestie des résultats obtenus en matière d'unification continentale — ou même régionale — et d'harmonisation des politiques de développement.

Mais une telle analyse serait, à notre sens, largement superficielle ; d'abord, parce qu'elle sous-entendrait que les vastes zones de souveraineté d'antan recouvraient des ensembles politiquement, socialement et économiquement cohérents, ce qui correspond à une vision trop idéalisée de la situation africaine à la veille des indépendances nationales.

Une telle appréciation comporterait, en second lieu, une estimation insuffisamment nuancée de l'évolution de cette région depuis sept ans. S'il est vrai, que pendant quelque temps, les forces centrifuges ont paru l'emporter sur les facteurs de cohésion, il est non moins évident que, depuis ces dernières années, sous la pression des nécessités du développement économique, l'importance respective de ces tendances opposées s'est profondément modifiée, et ceci à un rythme constamment accéléré.

En me gardant d'exposer, ici, les initiatives très encourageantes qui, ça et là, apparaissent en Afrique, la seule région occidentale de notre continent a vu naître ou se développer des actions, qui, toutes, vont dans le sens d'une concertation des développements nationaux : sans être exhaustif, je citerai simplement les rôles joués par les commissions de mise en valeur des bassins du Sénégal, du Niger et du lac Tchad, par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, par l'Union Monétaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest, par l'Accord sucrier africano-malgache, par la Commission économique pour l'Afrique, par la Convention d'Association Euro-Africaine de Yaoundé, et par le Fonds de garantie du Conseil de l'Entente.

Peut-être sommes-nous, déjà, moins éloignés que certains le pensent, du jour où il deviendra nécessaire de coordonner, et même d'unifier, les différents organismes qui concourent, dans plusieurs domaines, au développement de plus en plus concerté des Etats de l'Afrique de l'Ouest ?...

Est-il tellement utopique de songer à la possibilité, le moment venu, de doubler cette organisation administrative permanente d'une sorte de Conseil régional économique, dont la composition, les attributions et la représentativité seraient conçues sous une forme essentiellement évolutive ?...

Et serait-elle vraiment unique, n'aurait-elle réellement ni précédents ni répliques, l'évolution qui conduirait des unités nationales à l'unification régionale, puis continentale, en empruntant l'étape économique ?

*
**

« Unité et Développement »... A première vue, il est séduisant de croire que ce dilemme, aux allures de paradoxe, est propre à l'Afrique ou à l'ensemble des pays sous-développés. Ne sommes-nous pas plutôt confrontés à un problème qui figure au premier rang des préoccupations de tous les responsables politiques et économiques de notre époque ?...

Cette opposition apparente n'est-elle pas la traduction du besoin de l'individu de vivre à l'intérieur d'un cadre familial, tandis que son génie l'amène à concevoir un élargissement constant du champ de ses activités ?

Dans le même ordre d'idées, n'est-elle pas aussi une manifestation supplémentaire de la distorsion des rythmes d'évolution de l'individu, de la personne humaine d'une part, et des techniques, d'autre part ?

Cependant, si l'unité et le développement constituent des thèmes de réflexion de portée universelle, il est clair qu'ils se présentent, ici et là, non seulement sous des formes distinctes, mais, surtout, avec une force très inégale : résoudre ce dilemme, c'est pour les pays industrialisés, poursuivre un idéal fort légitime de mieux être ou de mieux vivre.

Pour l'Afrique, au contraire, apporter une solution appropriée à ce problème, c'est, plus simplement, se donner la possibilité d'être, de vivre, d'exister, voire de compter dans le monde de demain.

Refuser le choix tentant mais impossible, en définitive, entre l'Unité et le Développement, c'est affirmer celle-là en traçant, en même temps, les prolongements de celui-ci ; c'est vivre au présent, le regard tourné vers le futur.

C'est, sans nostalgie, mais avec le souci de conserver du passé tout ce qui mérite de l'être, préparer les voies de l'avenir ; c'est vivre l'aventure exaltante du témoin et de l'artisan d'une gigantesque transformation du monde ; c'est, en somme, se vouloir

« Homme du XX^e siècle ».

Félix HOUPHOUET-BOIGNY.